

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 31 AOÛT 2021**

Le 31 août 2021, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h 12. Madame Véronique GAUTIER excusée donne pouvoir à Madame Valérie DUTRION-MASSET, Madame Carole BALTAZAR excusée donne pouvoir à Madame Nelly BOYER. Madame Catherine DAUSSE est secrétaire de séance.

Les PV du 23 juin et du 28 juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide au titre des certificats d'économies d'énergie pour la rénovation énergétique des anciens vestiaires du stade Lucien Morey pour un montant de 57.22 € Net de taxe ainsi que pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente pour un montant de 737.98 € Net de taxe.

Le conseil municipal acte le principe d'extinction nocturne partielle de l'éclairage public et sollicite le SYDESL pour étudier les possibilités techniques de mise en œuvre. Une information/consultation des sevroisins sera mise en place.

Le conseil municipal décide la création d'un marché communal mensuel sur la commune de SEVREY, fixe les droits de place applicables et en approuve le règlement. Il se tiendra le 1^{er} samedi de chaque mois sur la Place Marcel Palluet.

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat du centre de gestion souscrit auprès de AG2R PREVOYANCE – GRAS SAVOYE pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents communaux affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de six mois, dit que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 354 (indice majoré 332) du grade des adjoints techniques.

Le conseil municipal approuve :

- ☐ l'avenant n°1 au marché « Démolition du garage situé rue Louis Verchère ».
- ☐ l'avenant n° 1 au marché « Travaux d'aménagement paysager du cimetière et de son extension ».

Le conseil municipal décide la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif par l'INRAP sur la parcelle cadastrée section AB n°184 sise rue Georges Brusson et approuve la convention idoine.

Le conseil municipal approuve le principe de la cession de l'immeuble cadastré section AA n° 10 sis 10 rue Louis Verchère à Sevrey, dit que la vente de l'immeuble sera réalisée de gré à gré et charge Monsieur le Maire de saisir les services des Domaines afin de procéder à une évaluation du bien.

Le conseil municipal décide d'adopter le protocole d'accès aux images de vidéoprotection.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire n° 17 à 21/2021.

Séance levée à 21h33

Le Maire,

Laurent DENEAUX